



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 16 mars 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Jean-Marie Matte
Carole Bégin-Giroux	Ralph Mercier
Pierre Blouin	Patrick Paquet
Francine Bouchard	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Jacques Joli-Coeur	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Lisette Lepage	Denise Tremblay Blanchette
André Letendre	Denise Trudel
Anne Létourneau	Marie France Trudel
Alain Loubier	Jérôme Vaillancourt
Pierre Maheux	Steeve Verret
Gilles Marcotte	

Sont également présents: Monsieur Serge Viau, directeur général adjoint

Me Sylvain Ouellet, greffier

Me Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le conseiller Raymond Dion

Madame la conseillère Louise Lapointe

Monsieur le conseiller Conrad Verret

À 17 h 02, monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2009-0252 Adoption de l'ordre du jour

À la demande de M^e Sylvain Ouellet, greffier, il est proposé de remplacer dans le titre du sommaire décisionnel GI2009-026 inscrit à l'ordre du jour et intitulé : « *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 454 et l'appropriation d'un montant de 773 500 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition* », le montant « 773 500 \$ » par le montant « 773 300 \$ ».

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 mars 2009, tel qu'il a été modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0253 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 mars 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 mars 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 3 mars 2009

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 3 mars 2009.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 février 2009.

- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commandes, pour les mois de janvier et février 2009;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commandes et demandes de paiement, pour la période du 1er janvier au 28 février 2009. (Référence : AP2009-100)
- Dépôt, par monsieur le conseiller Guy Perreault, d'une lettre signée par monsieur Jean-Pierre Amyot, en date du 19 février 2009, accompagnée d'une pétition relative à une demande afin de mettre en place un programme d'aide spécifique et accessible dont les volets financier, technique et administratif faciliteront la construction d'installations conformes en matière de rejet et de traitement des eaux usées des résidences isolées.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, d'un rapport intitulé : « Résultats d'enquêtes - Février 2009 » du Bureau du commissaire des incendies.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège à 19 heures pour exercer son droit de parole.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu de désigner monsieur le conseiller Pierre Maheux afin de remplacer monsieur le conseiller Yvon Bussièrès à la présidence en l'absence de monsieur le vice-président Jean-Marie Laliberté, conformément à l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2.

Adoptée à l'unanimité

- Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès dépose une avis de proposition relatif à une demande, au gouvernement du Québec, afin de rétablir les anciennes limites de l'arrondissement La Cité, et ce, dans le cadre de la *Loi Omnibus* en matière municipale de la présente législature.

Il souhaite obtenir le consentement des membres du conseil afin que cette proposition puisse être discutée séance tenante.

Conformément aux dispositions de l'article 62 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Pierre Maheux, demande aux membres du conseil s'ils consentent à ce que cette proposition fasse l'objet de discussions. Les membres du conseil ne donnent pas leur consentement unanime. En conséquence, cette proposition est transmise au comité exécutif, pour avis et elle sera réinscrite à la prochaine séance.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence à 19 h 03.

- Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt dépose un avis de proposition relatif à ce que le conseil municipal appuie les démarches entreprises par Équiterre auprès du ministère du Commerce international du Canada, afin que le gouvernement du Canada défende et préserve l'intégrité du Code de gestion des pesticides du Québec.

Il souhaite obtenir le consentement des membres du conseil afin que cette proposition puisse être discutée séance tenante.

Conformément aux dispositions de l'article 62 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, demande aux membres du conseil s'ils consentent à ce que cette proposition fasse l'objet de discussions. Les membres du conseil ne donnent pas leur consentement unanime. En conséquence, cette proposition est transmise au comité exécutif, pour avis et elle sera réinscrite à la prochaine séance.

CV-2009-0254 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Pierre Maheux, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mars 2009 - Appui aux démarches de la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) pour demander au gouvernement du Québec un meilleur financement des organismes communautaires en santé et services sociaux - LS2009-014 (Ra-1456)

Attendu qu'au Québec, plus de trois mille (3 000) organismes communautaires en santé et services sociaux oeuvrent tous les jours à soutenir et faire de la prévention auprès de la population;

Attendu que ces organismes contribuent à redonner espoir et dignité à des gens dans le besoin et qu'ils éduquent, accompagnent, soutiennent, entre autres, des jeunes, des personnes âgées et handicapées dans leurs projets et leurs rêves;

Attendu que les organismes de toutes les régions et de tous les secteurs liés à la santé et aux services sociaux ont convenu d'une revendication commune auprès du gouvernement du Québec quant au financement de leur mission globale;

Attendu que le financement actuel versé par le gouvernement du Québec est insuffisant et qu'un plan de rehaussement du financement à la mission est nécessaire pour l'ensemble des organismes communautaires en santé et

services sociaux du Québec sur une période de quatre (4) ans, soit de 2009 à 2012;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,
appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu :

1° d'appuyer les démarches entreprises par la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) pour demander au gouvernement du Québec un meilleur financement des organismes communautaires en santé et services sociaux;

2° de transmettre une copie de la résolution aux personnes suivantes :

- au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Yves Bolduc;
- à la ministre déléguée aux Services sociaux, madame Lise Thériault;
- au coordonnateur de la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires, monsieur Patrick C. Pilote.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0255 Demande de délai additionnel jusqu'au 19 mai 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 février 2009 - Nouvelle bibliothèque située dans la couronne nord - DG2009-024 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 19 mai 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 février 2009, à l'effet que le conseil de la Ville de Québec demande au Service de la gestion des immeubles d'évaluer la faisabilité d'introduire, dans une phase ultérieure, l'ajout de la nouvelle bibliothèque située dans la couronne nord au projet d'aménagement du pavillon d'accueil, qui abritera le nouveau local de l'Association pour la protection du lac Saint-Charles (L'APPEL).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0256 Convention entre la Ville de Québec et « Les oeuvres de la Maison Dauphine » - Versement d'une subvention - PO2009-004 (CT-PO2009-004) — (Ra-1453)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Les oeuvres de la Maison Dauphine », visant à définir les paramètres entre la Ville et la Maison Dauphine dans le but d'intervenir auprès des jeunes en difficulté, de manière à prévenir la déviance, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le versement d'une subvention au montant de 51 390,56 \$ à « Les oeuvres de la Maison Dauphine ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte temporairement son siège.

CV-2009-0257 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise pour les lots 2 163 353 et 2 163 354 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AT2008-331 (Ra-1455)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel AT2008-331, d'appuyer la demande d'autorisation de monsieur Henri Auclair adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), pour l'aliénation des lots 2 163 353 et 2 163 354 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec. L'aliénation de ces lots sera faite en faveur de la « Ferme Marie-Claire inc. », qui opère une importante ferme laitière et qui désire acquérir, du demandeur, ces lots aux fins de consolider son actuelle entreprise agricole. Ces lots seront utilisés à des fins strictement agricoles.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0258 Prolongation du contrat de soudure pour tous les arrondissements, incluant les structures et la signalisation - Période du 2 avril 2009 au 1^{er} avril 2010 - AP2009-064 (CT-AP2009-064) — (Ra-1455)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser la prolongation du contrat en vue des travaux de soudure pour tous les arrondissements, incluant les structures et la signalisation, au cours de la période du 2 avril 2009 au 1^{er} avril 2010, aux firmes suivantes et selon les conditions mentionnées au devis et aux taux

horaires de leur soumission, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes :

- « P.S. métal inc. », pour les secteurs est, nord et centre (structures et signalisation);
- « Atelier de soudure Tibo (2000) inc. », pour le secteur ouest.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0259 Adjudication d'un contrat pour la fourniture annuelle de matériel électrique - Période de vingt-quatre (24) mois (VQ-40873) - AP2009-071 (CT-AP2009-071) — (Ra-1455)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, le contrat en vue de la fourniture de matériel électrique, pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40873 et aux prix unitaires de leur soumission respective, sous réserve des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes :

- « Lumen division Sonepar Canada inc. », selon sa soumission en date du 4 février 2009, pour les lots A,C,D,G,I et J;
- « Boiteau Luminaire », selon sa soumission en date du 9 février 2009, pour les lots B et F;
- « Nedco, une division de Rexel Canada Electrique inc. », selon sa soumission en date du 5 février 2009, pour le lot E;
- « Deschênes & Fils ltée », selon sa soumission en date du 6 février 2009, pour le lot H;
- « Guillevin International inc. », selon sa soumission en date du 9 février 2009, pour les lots K et O;
- « Wesco Distribution Canada LP », selon sa soumission en date du 9 février 2009, pour le lot L;
- « Dubo Électrique ltée », selon sa soumission en date du 6 février 2009, pour le lot N.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0260 Vente, à « 9043-9498 Québec inc. », du lot 1 529 510 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - GI2009-042 (Ra-1455)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu de vendre, à « 9043-9498 Québec inc. », pour un montant de 60 000 \$ excluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 529 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de deux-mille-quatre-cent-vingt-huit mètres carrés et cinq dixièmes (2 428,5 m²), tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe audit sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 54 000 \$, compte tenu d'un acompte de 6 000 \$ déjà versé. À ce montant s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0261 Bail entre la Ville de Québec et « Centre de la Petite Enfance Mistigri inc. » relativement à la location de locaux sis au 990, avenue Roland-Beaudin - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - GI2009-043 (Ra-1455)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel la Ville de Québec loue, à « Centre de la Petite Enfance Mistigri inc. », pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2014, des locaux sis au 990, avenue Roland-Beaudin, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0262 Ouverture de l'avenue Saint-Michel, située sur le lot 4 223 661 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-022 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de l'avenue Saint-Michel, située sur le lot 4 223 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0263 Ouverture de la rue de la Constellation, située sur les lots 4 045 352 et 4 170 038, de la rue des Pigamons, située sur les lots 4 045 351, 4 045 353, 4 170 035 et 4 170 036 et de la rue de la Fortune, située sur les lots 4 045 349 et 4 045 350, tous du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-024 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de la Constellation, située sur les lots 4 045 352 et 4 170 038, de la rue des Pigamons, située sur les lots 4 045 351, 4 045 353, 4 170 035 et 4 170 036 et de la rue de la Fortune, située sur les lots 4 045 349 et 4 045 350, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0264 Ouverture de la rue Apollon, située sur le lot 1 745 950 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AJ2009-025 (Ra-1456)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue Apollon, située sur le lot 1 745 950 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0265 Ouverture de la rue Soumande, située sur le lot 3 753 818 du cadastre du Québec - Arrondissement Limoilou - AJ2009-026 (Ra-1456)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue Soumande, située sur le lot 3 753 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0266 Dénomination d'une portion de l'avenue Saint-David - District électoral de Saint-Michel - Arrondissement Beauport - CU2009-028 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de dénommer l'ancienne portion de l'avenue Saint-David, qui reliait vers l'est la rue de Montpellier, tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel, par le toponyme : « Pierre-Paul-Bertin, rue ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0267 Affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 3 770 825 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - GI2009-044 (Ra-1456)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'affecter, au domaine privé de la Ville, une partie du lot 3 770 825 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec (parc Bourg-Royal), d'une superficie de cinq-cent-deux mètres carrés et sept dixièmes (502,7 m²), qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 378 002 du susdit cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0268 Subvention - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Amélioration de la chaussée du boulevard Wilfrid-Hamel et de la rue Pierre-Drolet (PSO2008029) - Arrondissement Laurentien - IN2009-010 (Ra-1456)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approuver les dépenses au montant de 274 217,96 \$ taxes nettes incluses, pour les travaux exécutés sur le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Pierre-Drolet, dont un montant de 36 679,00 \$ taxes nettes incluses est admissible à une subvention accordée par le ministère des Transports du Québec (dossier numéro 12979 – 23027 (03) – 2008–06–09–55), dans le cadre du programme « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal », le tout substantiellement conforme à la lettre de la ministre des Transports du Québec, madame Julie Boulet, en date du 26 juin 2008, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0269 **Modification de la résolution CV-2002-0544 relative à la poursuite du projet « Service à la clientèle » - Système de gestion des requêtes intégral RMS - Emprunt au fonds de roulement - TI2008-031 (CT-TI2008-031) — (Ra-1456)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

1° de modifier, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2002-0544, adoptée par le conseil de la ville le 2 juillet 2002, relative à la poursuite du projet « Service à la clientèle » - Système de gestion des requêtes intégral RMS - emprunt au fonds de roulement;

2° de fermer le projet Y020544 (Système de gestion des requêtes intégral RMS);

3° d'approprier le solde disponible du projet Y020544 au projet GRC-OT.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0270 **Protection individuelle accordée aux élus municipaux, advenant un accident de travail - RH2009-278 (Ra-1457)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'approuver un régime d'indemnisation pour les préjudices physiques subis par les membres du conseil municipal, à la suite d'un accident de travail survenu dans le cadre de leur fonction d'élu, selon les conditions et modalités décrites au sommaire décisionnel RH2009-278.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif, proposera, au nom de monsieur le maire, les sommaires AP2008-645 à LS2009-013 devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 17 mars 2009.

CV-2009-0271 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition, l'implantation et le déploiement d'une solution intégrée de gestion de la relation client et des activités (GRC) (VQ-37878) - AP2008-645 (CT-2177228) — (Ra-1453)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Conseillers en gestion et informatique CGI inc. », du contrat pour l'acquisition, l'implantation et le déploiement d'une solution intégrée de gestion de la relation client et des activités (GRC), pour un montant de 3 777 872,33 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-37878 et à sa soumission en date du 3 juillet 2008, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 430.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0272 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la signature d'une entente entre la Ville de Québec et l'« Université Laval » pour la réalisation du projet de création de quarante (40) chaires de recherches industrielles en lien avec les créneaux identifiés à la démarche ACCORD Capitale-Nationale - DE2009-020 (CT-DE2009-020) — (Ra-1456)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'un montant de 210 000 \$ à même la Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale - R.A.V.Q. 171, volet 2 de la Politique d'investissement, aux fins du présent projet;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, une entente entre la Ville de Québec et l'« Université Laval », dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 210 000 \$, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° l'autorisation, au Service des finances, à verser un montant de 210 000 \$ à l'« Université Laval », selon les modalités de versement prévues à l'article 4 de l'entente jointe en annexe audit sommaire, conditionnellement à sa signature.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0273 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 237 concernant l'amélioration du progiciel de gestion de l'entretien du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-014 (Ra-1456)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 237 concernant l'amélioration du progiciel de gestion de l'entretien*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale lors de sa séance du 25 février 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0274 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 238 concernant l'amélioration de processus, de systèmes et de technologies prévue en 2009 et 2010 du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-015 (Ra-1456)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 238 concernant l'amélioration de processus, de systèmes et de technologies prévue en 2009 et 2010*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale lors de sa séance du 25 février 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0275 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 239 concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-016 (Ra-1456)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 239 concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale lors de sa séance du 25 février 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0276 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des modifications à la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2009-115 (Ra-1456)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des modifications proposées à la nomenclature des emplois fonctionnaires et la nomenclature des emplois modifiées, conformément au document joint en annexe 3 au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0277 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dossier relatif à l'exploitation du centre de tri - TP2009-015 (CT-TP2009-015) — (Ra-1457)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° de prendre acte de la décision de « Services Matrec inc. » de demander de mettre fin, le 23 mars 2009, à son contrat d'exploitation du centre de tri selon les dispositions prévues à ce contrat, de se prévaloir de l'option de prolongation jusqu'au 23 juin 2009 et d'autoriser le versement des compensations prévues au contrat, pour un montant maximal de 887 800 \$ incluant les taxes;
- 2° de confier, à la « Société VIA inc. », la prise en charge de l'exploitation du centre de tri à partir du 24 juin 2009, selon un contrat provisoire de douze (12) mois convenu avec la Ville de Québec;
- 3° d'autoriser le versement d'une compensation d'exploitation, à la « Société VIA inc. », ne devant pas dépasser 25 \$ par tonne traitée, calculée selon les termes du contrat provisoire pour un maximum de 1 555 500 \$ incluant les taxes, d'une durée de douze (12) mois, dont 807 600 \$ pour l'année 2009 incluant les taxes;
- 4° de mandater le Service des travaux publics à négocier, avec la « Société VIA inc. », un contrat d'exploitation à long terme;
- 5° d'autoriser l'affectation d'un montant de 1 530 033 \$, provenant de la réserve de prévoyance d'agglomération à l'activité 4240100 « Traitement des matières recyclées »;
- 6° d'autoriser l'appropriation d'un montant de 90 250 \$ de revenus anticipés, provenant de la tarification au centre de tri à l'activité 4240100 « Traitement des matières recyclées ».

De plus, la Ville pourra récupérer en 2010 une partie de ses dépenses supplémentaires à partir de l'aide financière versée par « Recyc-Québec », en vertu du programme de compensation pour les services municipaux de collecte sélective, ce qui devrait représenter trente pour cent (30 %) des dépenses encourues.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0278 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements automatisés pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 446 et la modification relative à l'objet du projet W080013, fiche 833012-V du programme triennal d'immobilisations 2008–2009–2010 - Renonciation au droit d'opposition - EN2009-011 (Ra-1455)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements automatisés pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 446;
- 2° la modification relative à l'objet du projet W080013, fiche 833012-V du programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010 afin de le remplacer par « Acquisition d'équipements automatisés pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées ».

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements automatisés pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 446.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0279 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et les travaux requis pour la réalisation de certains projets d'assainissement du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 452 et l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2009-008 (Ra-1455)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et les travaux requis pour la réalisation de certains projets d'assainissement du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 452;
- 2° l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du

montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 452. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et les travaux requis pour la réalisation de certains projets d'assainissement du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 452.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0280 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 428 et l'appropriation d'un montant de 620 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2009-025 (Ra-1456)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 428;
- 2° l'appropriation d'un montant de 620 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 428. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 428.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0281 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 436 et l'appropriation d'un montant de 142 500 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2009-023 (Ra-1456)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 436;
- 2° l'appropriation d'un montant de 142 500 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 436. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 436.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume reprend son siège pendant les délibérations relatives au sommaire LS2009-013.

CV-2009-0282 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'Administration portuaire de Québec (APQ) relativement au versement de subventions pour les années 2009 à 2013 inclusivement et l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'application d'une partie de l'entente relative au versement de subventions par la Ville de Québec à l'Administration portuaire de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 447 - Renonciation au droit d'opposition - LS2009-013 (CT-LS2009-013) — (Ra-1456)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 447, la conclusion d'une entente relative au versement de subventions par la Ville de Québec à l'Administration portuaire de Québec pour les années 2009 à 2013 inclusivement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel, ;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'application d'une partie de l'entente relative au versement de subventions par la Ville de Québec à l'Administration portuaire de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 447.
- 3° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;
- 4° l'autorisation d'un virement de fonds du poste contingent d'agglomération vers le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à l'activité 7160501 (Sports et loisirs - agglomération) pour un montant de 67 600\$ taxes nettes.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomération* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'application d'une partie de l'entente relative au versement de subventions par la Ville de Québec à l'Administration portuaire de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 447.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'apporter les modifications suivantes au projet de protocole d'entente :

- à l'article 3.8
remplacer l'article 3.4 par l'article 3.6;
- aux articles 3.5 et 3.7
y inscrire un délai de soixante (60) jours de la fin de chaque année fiscale;
- à l'article 3.3
y inscrire une date d'échéance.

Monsieur le conseiller Michel Fecteau, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, demande le vote sur le sommaire LS2009-013, tel que modifié.

Ont voté en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Lisette Lepage, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Biroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte et Jérôme Vaillancourt.

En faveur : 17

Contre : 15

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2009-0283 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 448 et l'appropriation d'un montant de 150 500 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2009-031 (Ra-1456)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 448;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 150 500 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 448. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 448.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0284 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets mixtes en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 449 et l'appropriation d'un montant de 138 500 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2009-029 (Ra-1456)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets mixtes en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 449;
- 2° l'appropriation d'un montant de 138 500 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 449. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets mixtes en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 449.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0285 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 454 et l'appropriation d'un montant de 773 300 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2009-026 (Ra-1456)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 454;

2° l'appropriation d'un montant de 773 300 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 454. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 454.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0286 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 458 et l'appropriation d'un montant de 632 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - GI2009-033 (Ra-1456)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 458;

2° l'appropriation d'un montant de 632 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 458. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 458.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0287 **Appropriation d'un montant de 25 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement La Cité - Réaménagement du parc Richelieu - A1LS2009-009 (CT-A1LS2009-009) — (Ra-1455)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux.

il est résolu d'approprier un montant de 25 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement La Cité en vue du réaménagement du parc Richelieu.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0288 Autorisation à l'arrondissement Laurentien - Engagement de crédit relatif à la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'« Université Laval » - Location d'heures de glace au PEPS - A8LS2009-006 (CT-2178134) — (Ra-1456)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'arrondissement Laurentien à engager le crédit de la Ville relativement à la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Université Laval » en vue de la location des heures de glace au PEPS de l'Université Laval, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2011, avec une possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes;
- 2° l'arrondissement Laurentien à engager le crédit de la Ville pour un montant approximatif de 437 462 \$ plus les taxes applicables, pour la même période;
- 3° un virement budgétaire de 15 755 \$ à même le poste contingent « ville ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0289 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réaménagement de jeux récréatifs au parc Victoria situé dans l'arrondissement La Cité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1464 - A1LS2009-008 (Ra-1455)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réaménagement de jeux récréatifs au parc Victoria situé dans l'arrondissement La Cité.

Ce règlement prévoit une dépense de 486 075 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0290 ***Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels requis pour la réalisation de projets d'architecture, de design urbain, de parcs et d'espaces publics et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1472 - AT2009-015 (Ra-1455)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi de contrats de services professionnels requis pour la réalisation de projets d'architecture, de design urbain, de parcs et d'espaces publics.

Ce règlement prévoit une dépense de 240 000 \$ pour les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0291 ***Appropriation d'un montant de 24 000 \$ au fonds général de la Ville - AT2009-015 (Ra-1455)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approprier un montant de 24 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1472. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0292 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la conversion de logements locatifs en copropriété divise relativement à la date d'effet et à la responsabilité d'application, R.V.Q. 1487 - AT2009-013 (Ra-1455)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la conversion de logements locatifs en copropriété divise* afin de prolonger la période d'application de ce règlement jusqu'au 1^{er} avril 2010.

Il prévoit également le transfert de sa responsabilité d'application du directeur du Service de l'aménagement du territoire au directeur du Service du développement économique.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0293 ***Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements ainsi que sur l'acquisition d'immeubles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1461 - GI2009-027 (Ra-1456)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'acquisition de certains immeubles à des fins municipales.

Ce règlement prévoit une dépense de 7 075 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques et l'acquisition d'immeubles ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0294 ***Appropriation d'un montant de 707 500 \$ au fonds général de la Ville - GI2009-027 (Ra-1456)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 707 500 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1461. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0295 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la participation financière de la ville, pour l'année 2009 et les suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1488 - DE2009-012 (Ra-1456)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la participation financière de la ville, pour l'année 2009 et les suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'augmenter de 1 700 000 \$ la somme disponible à titre de participation financière de la ville qui est ainsi portée à 3 200 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0296 *Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1489 - GI2009-032 (Ra-1456)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi de contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la définition de projets de proximité en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures de même que pour la réalisation de certains de ceux-ci.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 405 000 \$ pour les services professionnels et techniques et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0297 *Appropriation d'un montant de 240 500 \$ au fonds général de la Ville - GI2009-032 (Ra-1456)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approprier un montant de 240 500 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1489. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0298 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1494 - GI2009-022 (Ra-1456)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements relevant de la compétence de proximité ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 24 472 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0299 Appropriation d'un montant de 2 447 200 \$ au fonds général de la Ville - GI2009-022 (Ra-1456)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approprier un montant de 2 447 200 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1494. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2009-0300 Règlement sur la paix et le bon ordre, R.V.Q. 1091 - AJ2008-029 (Ra-1452)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0301 Règlement sur la gestion des matières résiduelles, R.V.Q. 1417 - TP2009-010 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la gestion des matières résiduelles*, R.V.Q. 1417.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0302 *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2008 et 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1458 - AT2009-024 (Ra-1452)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2008 et 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1458.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0303 *Règlement sur des travaux de réfection de terrains de tennis et de balle dans certains parcs de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1466 - A3LS2009-006 (Ra-1453)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection de terrains de tennis et de balle dans certains parcs de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1466.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0304 *Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'études reliées à certains équipements de loisirs relevant de la compétence du conseil de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1467 - LS2009-005 (Ra-1453)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'études reliées à certains équipements de loisirs relevant de la compétence du conseil de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1467.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0305 *Règlement sur des travaux d'aménagement d'un stationnement municipal en front de l'avenue Thomas-Baillargé et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1473 - AT2009-016 (Ra-1452)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'un stationnement municipal en front de l'avenue Thomas-Baillargé et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1473.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0306 *Règlement sur des travaux de réhabilitation environnementale de certains terrains municipaux contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1474 - EN2009-009 (Ra-1452)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réhabilitation environnementale de certains terrains municipaux contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1474.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0307 *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2009 et suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1479 - DE2009-009 (Ra-1453)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2009 et suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1479.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0308 *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2009 et les suivantes, en vertu du Règlement sur un nouveau programme de subvention pour promouvoir des ouvrages de stabilisation et de protection d'une partie des falaises de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1480 - DE2009-008 (Ra-1453)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2009 et les suivantes, en vertu du Règlement sur un nouveau programme de subvention pour promouvoir des ouvrages de stabilisation et de protection d'une partie des falaises de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1480.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0309 *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2009 et les suivantes, en vertu du Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation des ruelles du quartier Vieux-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1481 - DE2009-014 (Ra-1453)*

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2009 et les suivantes, en vertu du Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation des ruelles du quartier Vieux-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1481.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0310 *Règlement sur des travaux d'aménagement extérieur à la maison Tessier-dit-Laplante située dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1483 - AT2009-011 (Ra-1453)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement extérieur à la maison Tessier-dit-Laplante située dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1483.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0311 *Règlement sur des travaux d'aménagement de la placette Irma-Levasseur et d'un écran végétal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1484 - AT2009-009 (Ra-1453)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement de la placette Irma-Levasseur et d'un écran végétal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1484.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0312 *Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans certains parcs industriels et certaines zones industrielles ou commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1490 - DE2009-022 (Ra-1453)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans certains parcs industriels et certaines zones industrielles ou commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1490.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 20 h 50, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh